



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le mardi 27 mai 2025

Influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) : Réouverture du marché britannique pour les canards français vaccinés contre l'IAHP

Les autorités britanniques ont annoncé autoriser la reprise des exportations des viandes issues de canards élevés en France et vaccinés contre l'Influenza aviaire hautement pathogène (IAHP), à compter du 22 mai 2025.

Le marché britannique avait été fermé en mars 2024 en raison de la stratégie française de vaccination obligatoire des canards, initiée en octobre 2023. Les autorités britanniques avaient alors questionné l'efficacité du protocole de surveillance post-vaccination appliqué en France.

Depuis la fermeture de ce marché, de nombreux échanges ont eu lieu entre les autorités françaises et britanniques. Notamment entre les ministres compétents, Mme GENEVARD et M. ZEICHNER. Ces échanges, nourris et constructifs, ont permis un rapprochement des points de vue, fondé sur les informations détaillées transmises par la France.

La levée de cet embargo est un succès important en matière de diplomatie sanitaire. La Direction générale de l'alimentation (DGAL) du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire en collaboration avec les services de l'ambassade de France à Londres, les services de FranceAgriMer et les professionnels de la filière canard se sont mobilisés pour répondre aux questions et attentes des autorités britanniques. Lors de la phase finale d'évaluation de la mise en œuvre du programme de vaccination contre l'IAHP, le Bureau britannique pour l'assurance des échanges sanitaires et phytosanitaires (*UK SPS Office*) a effectué un audit en France, du 2 au 6 décembre 2024. Il s'agissait notamment d'analyser les programmes de surveillance passive et active, afin de s'assurer de leur bonne mise en œuvre sur le terrain.

La mission en France a permis aux auditeurs de se rendre compte de la robustesse et de la qualité de la conception et de la mise en œuvre du programme de vaccination français. Cette robustesse du programme de vaccination français doit être préservée lors des prochaines campagnes de vaccination afin que tous les autres pays-tiers aient de plus en plus confiance et lèvent ainsi les embargos sur nos exportations de volaille et les produits issus de la volaille.

« Deux ans après le début de notre campagne de vaccination, d'ampleur inédite au plan international, je me félicite de la confiance que nous avons su maintenir avec nos partenaires commerciaux et je tiens à souligner l'engagement de tous les acteurs qui ont contribué à ce succès. »

Annie GENEVARD, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

En savoir plus

- sur [les campagnes françaises de vaccination des canards contre l'IAHP](#)
- sur [la situation et la gestion de l'IAHP en France](#)

Contacts presse

Service de presse d'Annie Genevard
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère
Tél : 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture
et de la Souveraineté alimentaire
Hôtel de Villeroi
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
@Agri_Gouv